

DELIBERATION

**Date de convocation :**

Le 08 juillet 2026

Nombre de délégués :

En service : 30
Présents : 11
Votants : 12

N°08-CS07152026

Objet : Subvention FEDER – animation CT**Avis : favorable à l'unanimité**

L'an deux mille vingt-six,
Le mercredi quinze juillet à dix-huit heures,
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Yannick SEVREE

Etaient présents :

Mrs Yannick SEVREE, Christian PALCOWSKI, Antoine BECK, Didier THEVENOT (pouvoir de Lionel RANVAL), Denis LEMEASLE, Mathieu MARQUAILLE, Olivier LANOUX, Pascal POUSSE, Jérôme HERVET, Philippe DENIAU, Dongfeng COUPEAU

Etaient excusés :

Mmes Catherine LHERITIER, Brigitte PINEAU, Mrs Gérard HERSANT, Dider MOELO, Lionel RANVAL, Damien AVRIL, Patrice JOBARD, Thierry MOREAU, Damien AVRIL, Jérôme HUARD, Gérald LECLERCQ, Bertrand LANOISELÉE

Etaient présents sans prendre part au vote :

Mme Héloïse GORNARD et M. Valentin BAHÉ du SMB Cisse

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Olivier LANOUX

L'assemblée s'est réunie une première fois le 07/07/2026 à 18h30, sur convocation adressée le 30/06/2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Le quorum n'ayant pas été atteint, aucun vote n'a pu avoir lieu.

Une seconde convocation a été adressée le 08/07/2026 pour une réunion fixée ce jour, Conformément à l'article L. 5211-11 du Code général des collectivités territoriales, les délibérations prises lors de cette seconde séance sont valables sans condition de quorum, pour les seuls dossiers figurant déjà à l'ordre du jour de la première réunion.

Procédure de demande de subvention pour l'animation du Contrat Territorial dans le cadre de financement de l'animation « eau » par le programme régional Centre Val de Loire FEDER 2021 – 2027/2028

L'animation du Contrat Territorial (CT) Cisse est subventionnable par le programme de financement de l'animation « eau » par le programme régional Centre Val de Loire FEDER 2021 – 2027/2028.

Les postes éligibles sont celui de l'Animatrice / Coordinatrice et du Technicien de rivières.

Le taux de subvention du programme régional centre Val de Loire FEDER est de 20 % du salaire chargé pour les postes éligibles. Un financement de 20 % d'un forfait de fonctionnement sur la base de 15 % du montant du salaire chargé pour chaque poste est également prévu par le programme.

La demande de subvention doit être réalisée sur 3 ans, soit pour les années : 2026 / 2027 / 2028. Elle est rétroactive au 1^{er} janvier 2026.

Le Comité Syndical :

- ✓ **Autorise** M. Le Président à engager la structure dans la demande de subvention pour l'animation du Contrat Territorial dans le cadre de financement de l'animation « eau » par le programme régional Centre Val de Loire FEDER 2021 – 2027/28.

- ✓ **Autorise** M. Le Président à signer et à déposer tous les documents administratifs nécessaires à l'engagement de la demande de subvention pour l'animation du Contrat Territorial dans le cadre de financement de l'animation « eau » par le programme régional Centre Val de Loire FEDER 2021 – 2027/28.
- ✓ **Autorise** M. Le Président à solliciter une subvention européenne via le fond FEDER.
- ✓ **Valide** le plan de financement prévu dans la demande de subvention pour l'animation du Contrat Territorial dans le cadre de financement de l'animation « eau » par le programme régional Centre Val de Loire FEDER 2021 – 2027, et annexé à la présente délibération.

Le Président,



Yannick SEVRÉE